

## Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 373;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36225\\_t2\\_0373\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36225_t2_0373_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

rigueur de la saison, les glaces, le manque des bras, tout le met dans l'impossibilité de pouvoir satisfaire aux dispositions de votre décret avant le 15 pluviôse prochain; le citoyen Lallouette s'est adressé le 21 courant au directoire du district de Noyon pour émettre son vœu d'obéissance à la loi, pour représenter les motifs qui le mettoit dans l'impossibilité d'y satisfaire, afin d'obtenir leur avis, ci-joint, à l'effet de faire la présente démarche auprès des représentants du peuple français pour en obtenir un tems moral qui le mettroit à même de satisfaire à leurs vœux bienfaisantes.

Sous ces considérations, et vu l'impossibilité où le citoyen Lallouette est réduit de ne pouvoir satisfaire aux dispositions du décret du 14 brumaire avant le 15 pluviôse prochain, il ose espérer que la Convention nationale, toujours guidée par la justice, lui accordera au moins un mois après le 15 pluviôse pour le mettre à même de satisfaire aux dispositions du décret du 14 brumaire.»

LALLOUETTE.

Renvoyé au comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

#### IV

[Etat des décrets envoyés aux départ<sup>ts</sup> par le M. de l'intérieur, 26 niv. II](2)

Dates	Titre	Départements auxquels ils sont envoyés	Observations
Nivôse 7 n° 2647c	Décret relatif aux fusils de calibres des communes ci-devant occupés par les rebelles de la Vendée.	Aux représentants du peuple.	Manuscrit
Nivôse 15 n° 2653c	Décret qui ordonne la levée des scellés apposés sur les effets du général Tunc.	Sect <sup>n</sup> de la Montagne.	Manuscrit
Nivôse 15 n° 2654c	Décret qui concerne provisoirement la gendarmerie du département du Mont-Terrible.	Mont-Terrible.	Manuscrit
Nivôse 15 n° 2056	Décret relatif à la confection des souliers et à la fabrication des cuirs.	Comm. de Paris.	Manuscrit
Nivôse 16 n° 2650c	Décret relatif à une pétition de 50 femmes de marins de Blois.	Loir-et-Cher.	Manuscrit
Nivôse 24 n° 2049	Décret qui enjoint aux fabricans, marchands, débitans et tailleurs de Paris de déposer les boutons d'uniforme qu'ils ont en leur possession.	Comm. de Paris.	Imprimé

(1) Mention marginale datée du 26 niv., et signée P. J. Audouin.

(2) C. 287, pl. 862, p. 15. Signé : PARÉ.